

bec, et l'Ontario accuse une plus grande baisse, soit de 33 à 13; les Prairies, de 49 à 21 approximativement.

La sénatrice Fergusson: Ces chiffres me semblent extraordinaires pour les Maritimes.

Le président: Extraordinairement encourageants, vous vouliez dire, sénatrice?

La sénatrice Fergusson: Cela me réjouit, mais je n'en suis pas convaincue.

Le sénateur McGrand: Je n'ai pas ressenti ce choc.

Mlle Podoluk: Comme vous le savez, nous avons pris comme base de calcul 2,500 dollars pour une famille de deux personnes et de 3,000 dollars pour trois personnes etc. En appliquant ces critères et en tenant compte de la valeur du dollar en 1951, nous avons, pour cette année-là, par exemple, utilisé un chiffre plus bas à cause du niveau des prix; en appliquant ensuite cette somme à la répartition des revenus établis en 1951, on trouve que la proportion des familles situées au-dessous du niveau de pauvreté établi en 1951 est de 70 p. 100 dans les provinces Atlantiques, de 47 p. 100 au Québec, de 33 p. 100 en Ontario, d'un peu plus de 49 p. 100 dans les Prairies et d'environ 40 p. 100 en Colombie-Britannique.

En transposant pour l'année 1965, les chiffres sont de 35 p. 100 dans les provinces Atlantiques, de 23 p. 100 au Québec, de 13 p. 100 en Ontario, de 21 p. 100 dans les Prairies et de 15 p. 100 en Colombie-Britannique.

Le président: Sénateur Fournier, étiez-vous sur ce sujet?

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Pas tout à fait.

Le président: Voyez-vous, sénatrice Fergusson, vous avez pu, après deux sessions au Comité de la pauvreté, améliorer les conditions dans les Maritimes.

Le sénateur Inman: A quoi attribuez-vous ce changement? En avez-vous une idée?

Le président: Cette question devrait s'adresser à quelqu'un d'autre. Il en parle depuis quelque temps. C'est l'homme qui fournit les réponses. Il a les chiffres pour vous. Avez-vous une autre question à poser?

Le sénateur Carter: Oui. Je me demande si le Conseil a pu déterminer le coût de notre

programme d'assistance sociale. Je ne parle pas du coût indirect en temps et en perte de production, mais le coût en dollars.

J'ai consulté le Livre bleu de l'année dernière pour la troisième année consécutive, et j'ai calculé que les versements fédéraux ajoutés aux contributions provinciales aux programmes à frais partagés se chiffraient à plus de trois milliards de dollars. Puis l'Association des fabricants canadiens a fait des calculs plus détaillés et a tenu compte des versements municipaux et, ainsi, elle a trouvé le chiffre de plus de cinq milliards, presque six milliards de dollars.

Je me demande si dans vos études vous avez un moyen de vérifier ces deux calculs et si on a déterminé le coût de l'administration de ces programmes, car il est clair que si le programme coûte cinq milliards et que l'administration en absorbe 20 p. 100, on pourrait économiser un milliard de dollars grâce à de meilleures méthodes administratives.

Le docteur McQueen: Si nous hésitons à citer trop de chiffres sur les dépenses gouvernementales dans ce domaine (je vous ai cité ce matin certains chiffres à propos des paiements d'appoint) c'est qu'il est très difficile de définir ce qui est et ce qui n'est pas un programme d'assistance sociale.

Nous avons dressé diverses listes de politiques fédérales s'appliquant à la pauvreté. C'est une entreprise très difficile, car à bien observer cette politique, on constate qu'elle vise à un autre but que l'abolition de la pauvreté, même si elle peut y contribuer indirectement. Il est extrêmement pénible de choisir parmi les politiques à garder ou à exclure.

Ainsi, je vous ai déjà cité certains chiffres à propos des paiements d'appoint au sein de l'économie. J'ai des chiffres plus anciens, extraits de la publication du BFS, Statistiques sur les finances publiques, pour l'année financière finissant vers le 31 décembre 1964. Pour vous donner une idée de leur ampleur, on voit 1.4 milliard de dollars consacrés au programme dit «de santé» dans la publication, puis 2.2 milliards de dollars de plus pour des dépenses de «Bien-être social». Ce sont les dépenses globales de tous les niveaux de gouvernement, et c'est le seul document qui fournit, pour tous les paliers, des chiffres présentés de façon comparative. Il s'agit une fois de plus de l'année financière se terminant vers le 31 décembre 1964. Dans la plupart des